

Barème applicable aux postes de direction (barème 1)

EXPERIENCE ET PARCOURS PROFESSIONNEL		
Ancienneté générale de service	Date d'observation fixée au 31/12/2020	1 pt par an + 1/12 pt par mois + 1/360 pt par jour puis, application d'un coef. 3
Ancienneté dans la fonction de directeur	Nombre d'années d'affectation dans le département sur un poste de direction au 31/08/2021 à titre définitif (modalité d'affectation TPD, REA)	à partir de 5 ans: 5 points entre 5ans 1 j et 6 ans : 10 points entre 6 ans 1 j à 7 ans : 15 points plus de 7 ans: 20 points
Directeur changeant de groupe de décharge ou de rémunération	Bonification applicable après une mesure de carte scolaire impliquant une diminution du nombre de classes	15 points
Intérim de direction à l'année	Sur la direction occupée et non cumulable avec la bonification liée à l'exercice en zone rurale	4 points
ZONES RENCONTRANT DES DIFFICULTES DE RECRUTEMENT		
Affectation en REP/REP+	Nombre d'années d'affectation sur un poste REP ou REP+ au sein du département au 31/08/2021 à titre définitif (support d'affectation principale) (modalité d'affectation TPD, REA) sous réserve que l'agent occupe actuellement un poste référencé REP ou REP+.	à partir de 3 ans : 20 points à partir de 5 ans: 50 points
Affectation en zone rurale isolée	Nombre d'années d'affectation sur un poste zone rurale isolée au sein du département au 31/08/2021 à titre définitif (support d'affectation principale) (modalité d'affectation TPD, REA) sous réserve que l'agent occupe actuellement un poste référencé en zone rurale isolée.	à partir d'un an : 5 points à partir de 3 ans : 20 points à partir de 5 ans: 50 points
CARACTERE REPETE DE LA DEMANDE		
Ancienneté du renouvellement de vœu	Bonification appliquée sur le vœu formulé de rang 1 uniquement si ce vœu est un vœu précis (vœu établissement). Les vœux géographiques ne sont pas considérés. Point de départ : mouvement 2019	2 points par demande consécutive

Barème applicable aux postes à exigences particulières (barème 3)

EXPERIENCE ET PARCOURS PROFESSIONNEL		
Ancienneté générale de service	Date d'observation fixée au 31/12/2020	1 pt par an + 1/12 pt par mois + 1/360 pt par jour puis, application d'un coef. 3
CARACTERE REPETE DE LA DEMANDE		
Ancienneté du renouvellement de vœu	Bonification appliquée sur le vœu formulé de rang 1 uniquement si ce vœu est un vœu précis (vœu établissement). Les vœux géographiques ne sont pas considérés. Point de départ : mouvement 2019	2 points par demande consécutive